

## DÉCLARATION DE PERFORMANCES

### N° BITUME 50/70

#### 1. Nom et code d'identification :

Bitume pour revêtement  
CEPSASFALT 50/70  
BITUME 50/70



#### 2. Nom et adresse du fabricant :

CEPSA COMERCIAL PETRÓLEO, S.A.U  
Pº de la Castellana, nº 259 A – Torre CEPSA  
28046 Madrid (Espagne)  
Tél. : (+34) 91 337 60 00  
[www.proas.es](http://www.proas.es)

#### 3. Usage prévu :

Construction et entretien des routes, aéroports et autres zones couvertes d'un revêtement (classement par taux de pénétration)

#### 4. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : 2+

#### 5. Organisme notifié :

- AENOR 0099
- Tâche exécutée : Évaluation de contrôle en usine
- Système d'évaluation : 2+
- Certificats : 0099/CPR/BI I/0199 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0202 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0203 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0204 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0206 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0208 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0209 – Émis le : 30-07-2010  
0099/CPR/BI I/0270 – Émis le : 02-06-2015



## 6. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
<b>Consistance à températures intermédiaires de service</b>		EN 12591:2009
Pénétration à 25 °C	50-70 x 0.1 mm	
<b>Consistance à températures élevées de service</b>		
Point de ramollissement	46-54 °C	
Résistance au durcissement à 163 °C (EN-12607-1)		
<b>Durabilité de la consistance à températures intermédiaires de service, avec la méthode d'essai utilisée</b>		
Pénétration retenue à 25 °C	≥ 50 %	
<b>Durabilité de la consistance à températures de service élevées, avec la méthode d'essai utilisée</b>		
Augmentation du point de ramollissement	≤ 9 °C	
Indice de pénétration	-1,5 à + 0,7	
<b>Consistance en fonction de la température</b>		
Viscosité dynamique à 60 °C	PND	
<b>Fragilité à basses températures de service</b>		
Point de rupture Fraass	≤ - 8 °C	

- Les performances du produit identifié au point 1 sont conformes aux performances déclarées au point 6.
- La présente déclaration de performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant indiqué au point 2.
- Signé pour le fabricant et en son nom par :



José Luis Prieto  
 Directeur général de Produits d'Asphalte  
 CEPSA COMERCIAL PETRÓLEO, S.A.U

Madrid, le 15 septembre 2015